

L'écrou et l'anthropométrie

Quelques repères

Quelques mots sur l'Étymologie du mot écrou ...

- **Le mot écrou** provient de l'ancien bas francisque skrôda, « morceau coupé, bout, lambeau ». Il apparaît au XIIIe siècle, au féminin, sous la forme escroe ou escroue, au sens de « morceau d'étoffe, de cuir, bande de parchemin ; cédule ; registre ». (De là est venue l'expression, au XVIIe siècle, « *les écroues de la maison du roi* », désignant les états de dépense.) Au XVe siècle, le terme a désigné plus particulièrement un registre de prisonniers. C'est le sens qui a donné notre moderne registre d'écrou. Le terme est devenu masculin au XVIIe siècle prenant alors la forme escrou.
- **Le verbe écrouer** apparaît au XIIIe siècle sous la forme escrouer, au sens de « mettre en pièces (quelque chose) ». A partir du XVIIe siècle, il prend le sens moderne « inscrire sur le registre d'écrou ».
- Vous pouvez trouver les principales indications étymologiques à l'article Ecrou et Ecrouer du Dictionnaire de l'Académie française dont les deux premiers tomes sont consultables en ligne.

Le greffe hier et aujourd'hui



Chaque établissement pénitentiaire comporte un service appelé le « greffe judiciaire ». Les personnels y ont la responsabilité - sous l'autorité du chef d'établissement - de la légalité de l'incarcération (ils gèrent les formalités d'écrou) et de l'actualisation permanente de la situation pénale et administrative des détenus (ils calculent des dates de libération et sont chargés de la mise en œuvre des décrets de grâces collectives et des lois d'amnistie). Par ailleurs, ils enregistrent et contrôlent tous les mouvements d'entrée et de sortie de la population détenue (hospitalisations, transferts...). Enfin, le service du greffe est chargé de recevoir et transmettre les recours du détenu (courriers ou requêtes) aux juridictions compétentes.

Articles D148 à D166, D284, D313-1, D314 et D314-1 du Code de procédure pénale, circulaires du 3 mai 1991 et du 5 juillet 1996 .

(Les photographies représentent l'entrée et les abords du greffe judiciaire de la Maison centrale de Fontevault en 1930).

Une détenue sous la toise

Une détenue sous la toise – Greffe de la Maison d'arrêt de Montpellier, studio Henri Manuel.



Maison d'arrêt construite en 1846, fermée en 1992. C'est au greffe que l'on dresse les actes d'écrou, les mesures anthropométriques et le relevé d'identité, éléments nécessaires à l'établissement de la fiche pénale du détenu, la tenue de son compte nominatif et tous les actes administratifs concernant la détention.

Collection Musée national des prisons (Fontainebleau)

Mesure du médium d'une détenue

Mesure du médium d'une détenue –
Greffe de la Maison d'arrêt de
Montpellier, studio Henri Manuel,
1930.

Le signalement anthropométrique (méthode d'Alphonse Bertillon) comprend des mesures (taille, longueur des bras, longueur et largeur de la tête, longueur de l'oreille droite), un descriptif des particularités (couleur des yeux, des cheveux, signes particuliers...) et une photographie de face et de profil. Collection Musée national des prisons (Fontainebleau).



Mesure d'une détenue au compas d'épaisseur



Mesure d'une détenue au compas d'épaisseur – Greffe de la Maison d'arrêt de Montpellier, studio Henri Manuel, 1930.

Les mesures anthropométriques sont réalisées à l'aide d'instruments (compas, toise) et de mobilier (chaise anthropométrique, tabouret, table trapézoïdale) spécifiques. Collection Musée national des Prisons (Fontainebleau).

Prise des empreintes digitales d'une détenue

Prise des empreintes digitales d'une détenue - Greffe de la Maison d'arrêt de Montpellier, Studio Henri Manuel, 1930.

Depuis la fin du XIXe siècle, les empreintes digitales sont également relevées grâce à des tampons encreurs et des plaques de bois recouvertes de mousseline imbibées d'encre. Collection Musée national des prisons (Fontainebleau).



Report des empreintes sur le registre d'écrou



Collection Musée national des prisons

Scènes de greffe

(Maison d'arrêt de Limoges et Maison d'arrêt de Fresnes dans les années 1930)



Scènes de greffe

(Maison centrale de Clairvaux, Maison d'arrêt de Lille (hommes) et la Maison d'arrêt de Saint-Lazare (femmes) dans les années 1930.



Crédits photographiques
Ministère de la Justice,
Photographies Henri Manuel
(1928-1932)
2000

Philippe Poisson

<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article323.html>

*A visiter : Philippe Poisson / Administrateur
du site*

*Histoire de la justice. L'annuaire des
ressources en ligne*

<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/liens/>

<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/liens/>

Documents du Temps Passé

<http://philippepoisson.canalblog.com/>

<http://philippepoisson.unblog.fr/>



Dernière actualisation

Décembre 2008